

Information financière du 21/5/2014**Résultats de l'exercice 2013/2014 clos le 28 février 2014**

Comptes audités IFRS, en M€	Exercice 2013/2014 (3)	Exercice 2012/2013 (4)
Chiffre d'affaires	459,0	371,9
Marge brute (1) <i>En % du chiffre d'affaires</i>	237,1 51,7%	192,0 51,6%
Excédent Brut d'Exploitation (2) <i>En % du chiffre d'affaires</i>	46,1 10,0%	32,7 8,8%
Résultat Opérationnel Courant <i>En % du chiffre d'affaires</i>	19,1 4,2%	15,0 4,0%
Autres produits et charges <i>En % du chiffre d'affaires</i>	3,5 0,8%	11,0 3,0%
Résultat Opérationnel <i>En % du chiffre d'affaires</i>	22,6 4,9%	26,0 7,0%
Coût financier net	-3,8	-1,9
Autres charges et produits financiers	-0,5	-0,6
Résultat avant impôts <i>En % du chiffre d'affaires</i>	18,9 4,1%	23,5 6,3%
Résultat net des activités abandonnées <i>En % du chiffre d'affaires</i>	0,5 0,1%	-0,9 -0,2%
Résultat net part du Groupe <i>En % du chiffre d'affaires</i>	13,5 2,9%	19,3 5,2%

Situation des comptes au regard du processus de certification par les commissaires aux comptes: Les procédures d'audit sur les comptes sociaux et consolidés ont été effectuées.

(1) Chiffre d'affaires diminué des achats consommés

(2) Résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements et aux provisions

(3) Période allant du 1er mars 2013 au 28 février 2014

(4) Période allant du 1er mars 2012 au 28 février 2013

ENVIRONNEMENT ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 1er mars 2013, le Conseil d'Administration d'Orchestra Prémaman SA a pris acte des résultats de l'Offre Publique de Rachat initiée par la société le 30 janvier 2013 et portant sur 10% du capital, soit 391 002 actions. L'offre a été sursouscrite. Le Conseil d'Administration a décidé d'annuler les 391 002 actions ainsi acquises et d'annuler également les 374 154 actions détenues à cette date au titre du programme de rachat d'action, réduisant ainsi le capital à due concurrence. Ce dernier est alors passé de 23 460 114€ à 18 869 178€.

Le 6 mai 2013, un nouveau contrat de crédit syndiqué a été signé auprès d'un pool de 14 banques. Il s'agit d'un crédit multidevises à terme partiellement amortissable d'un montant de 177 millions d'euros et d'une durée maximum de 6 ans. Ce crédit remplace celui signé en juillet 2008 et qui devait s'amortir quasi intégralement en juillet 2013.

Le 1er juin 2013, le Groupe Orchestra a fait l'acquisition du Groupe Baby 2000, marque-enseigne belge de 6 magasins spécialisée dans les articles de puériculture et le textile enfants.

RESULTATS CONSOLIDES

Au 28 février 2014, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 459 millions € soit une progression de 23.4 % par rapport au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice précédent.

Cette croissance est exclusivement liée à l'augmentation du nombre de points de vente sous enseigne Orchestra exploités en succursale et en commission-affiliation (455 au 28 février 2014 contre 388 au 28 février 2013) et au chiffre d'affaires généré par Prémaman en année pleine (50.4 millions €) contre 8 mois sur l'exercice précédent (34.1 millions €) et Baby 2000 depuis son acquisition en juin 2013 (11 millions €).

Au 28 février 2014, le parc de magasins comptait 485 unités à l'enseigne Orchestra (dont 264 en France), 110 à l'enseigne Prémaman (dont 91 au Benelux) et 6 à l'enseigne Baby 2000 (en Belgique).

L'activité enregistre une croissance de 14.4% en France (où le Groupe a réalisé 64.5% de son chiffre d'affaires annuel) et de 43.9% à l'international (+28% hors Prémaman et Baby 2000).

L'activité en franchises progresse de 15% ; celle des succursales progresse de 32% et représente 54.4% du chiffre d'affaires consolidé de la période.

Résultat consolidé du groupe au 28 février 2014

Le résultat avant impôts des activités poursuivies est un profit de 18,9 millions d'euros (22,9 millions d'euros hors impact Prémaman et Baby 2000) contre un profit de 23,5 millions d'euros au 28 février 2013 (13,8 millions d'euros hors impact Prémaman).

Il est à noter qu'au 28 février 2013, le résultat avant impôts avait été bonifié par le badwill (profit exceptionnel d'acquisition) de 16,8 millions d'euros consécutif à l'acquisition du groupe Prémaman. Le résultat avant impôts au 28 février 2014 est quant à lui bonifié par un badwill de 1,2 million d'euros lié à l'acquisition de l'enseigne belge Baby 2000.

L'Excédent Brut d'Exploitation Courant passe de 32,7 à 46,1 millions d'euros au 28/2/2014 (48,7 millions d'euros hors Prémaman et Baby 2000, soit 12.2% du chiffre d'affaires contre 11.0% un an plus tôt.)

Le résultat opérationnel courant s'établit à 19,1 millions d'euros (25,7 millions d'euros hors Prémaman et Baby 2000, soit 6.5% du chiffre d'affaires) contre 15 millions d'euros au 28/2/2013 (18,5 millions d'euros hors Prémaman, soit 5.5% du chiffre d'affaires).

Cette amélioration est due pour l'essentiel à :

- Une augmentation du volume de marge brute générée par l'accroissement de l'activité
- Une baisse de 1.5 point du poids des charges d'exploitation (hors achats consommés) rapporté au chiffre d'affaires, grâce à l'augmentation de l'activité et à la maîtrise des coûts de structure.

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » passe de 11 millions à 3,5 millions d'euros.

Au 28 février 2013, il avait principalement enregistré :

- en produit, le badwill de 16,8 millions d'euros lié à l'acquisition du groupe Prémaman et,
- en charge, une provision de 5 millions d'euros relative au plan de réduction des effectifs du groupe Prémaman.

Au 28 février 2014, il enregistre essentiellement :

- le badwill de 1,2 million d'euros lié à l'acquisition de Baby 2000. Il est la matérialisation de la mise à la juste valeur des actifs et passifs de Baby 2000, notamment les droits au bail et les stocks, minorée du prix d'acquisition des titres,
- un profit net de 2,8 millions d'euros sur la cession de certains biens immobiliers du groupe Prémaman.

Le résultat opérationnel s'établit à ainsi 22,6 millions d'euros (26,8 millions d'euros hors Prémaman et Baby 2000, soit 6.7% du chiffre d'affaires) contre 26 millions d'euros (15,7 millions d'euros hors Prémaman, soit 4,6% du chiffre d'affaires) au 28/2/2013.

Le résultat opérationnel après prise en compte de la quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence s'établit à 23,3 millions d'euros au 28 février 2014 contre 25,9 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent.

Le coût de l'endettement financier net est de 3,9 millions d'euros au 28 février 2014 contre 1,9 million sur l'année précédente. Cette augmentation est liée d'une part, à l'accroissement de l'endettement moyen du Groupe sur la période mais est surtout la traduction du renchérissement des nouvelles conditions financières du marché du crédit, la précédente syndication qui avait cours jusqu'en mai 2013 étant celle qui avait été signée en 2008.

Ainsi, le Groupe Orchestra-Prémaman a mis en place en mai 2013 un nouveau crédit syndiqué auprès d'un pool de 14 banques. Il s'agit d'un crédit multidevises à terme d'un montant de 177 millions d'euros et d'une durée maximum de 6 ans. Ce crédit remplace celui signé en juillet 2008 et qui devait s'amortir quasi intégralement en juillet 2013.

Le résultat net des activités abandonnées est un profit de 0,5 million d'euros (contre une perte de 0,9 million d'euros l'année dernière). Il correspond aux gains réalisés par la vente du stock d'articles Adulte.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 13,5 millions d'euros (+16,4 millions d'euros hors Prémaman et Baby 2000, soit 4.1% du chiffre d'affaires) contre 19,3 millions d'euros (+7,3 millions d'euros hors Prémaman, soit 2,2% du chiffre d'affaires) au 28 février 2013.

ELEMENTS BILANTIELS

Les capitaux propres consolidés du Groupe s'établissent à 74,7 millions d'euros au 28 février 2014 et représentent 22% du total bilan. Ils étaient de 79,4 millions d'euros au 28 février 2013.

L'endettement net du groupe s'établit à 61,1 millions d'euros (58,4 millions d'euros hors Prémaman) contre 67,6 millions d'euros (57,6 millions d'euros hors Prémaman) au 28 février 2013.

Le stock (net de provisions) au 28 février 2014 s'établit à 118,4 millions d'euros contre 114,4 millions d'euros au 28/2/2013, soit une hausse de 3,5 %.

Le Groupe, malgré un contexte défavorable tant en France qu'à l'étranger, continue son développement en France, dans les zones de périphérie, au format «Grand ORCHESTRA» et en puériculture sous l'enseigne Prémaman.

Le Groupe reste attentif sur le fonctionnement du concept « Orchestra Club » dans les pays les plus impactés par la crise.

Les objectifs du Groupe sont la poursuite de l'accroissement de la rentabilité et de la réduction de l'endettement, ainsi que le redressement du Groupe Prémaman et la transformation du réseau Home Market acquis le 9 mai 2014.

ACOMPTE SUR DIVIDENDE - CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 21 mai 2014 a décidé de convoquer pour le 28 juillet 2014 l'Assemblée Générale annuelle qui approuvera les comptes clos le 28/2/2014. Il a également décidé de verser un acompte sur dividendes de 2,50€ par action sur la base du résultat au 28 février 2014 arrêté par le conseil. Cet acompte a fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes. Le détachement du coupon et la mise en paiement ont été fixés respectivement les 26 mai et 30 mai 2014.

Il ne sera pas proposé à Assemblée Générale annuelle de distribution complémentaire à cet acompte.

PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE

Nous rappelons que, en date du 2 avril 2014, la Société YELED INVEST, actionnaire majoritaire d'Orchestra-Prémaman a annoncé avoir l'intention de déposer une Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un Retrait Obligatoire au prix par action de 37,75 € sur les actions Orchestra-Prémaman non détenues par elle-même, sous réserves des travaux d'évaluation de l'expert indépendant désigné par la Société conformément à l'article 261-1 du règlement général de l'AMF et de l'examen des projets de note d'information et de note en réponse qui seront déposés à l'Autorité des Marchés Financiers.

Par ailleurs, du fait de l'acquisition par Orchestra-Prémaman de Home Market en date du 9 mai 2014, la Société YELED INVEST SA, initiateur potentiel de l'OPAS suivie d'un RO, a déclaré le 13 mai 2014 être conduit à examiner l'incidence de cette opération sur la valorisation des titres Orchestra-Prémaman qu'il se proposait d'acquérir.

Prochain communiqué : chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2014-2015 le 15 juillet 2014, après clôture de la bourse.

Contacts :

Actifin

Stéphane Ruiz

01 56 88 11 15

sruiz@actifin.fr

